

UN JUGEMENT DE SALOMON

IL faut le proclamer bien haut, à l'heure où de mauvais esprits rechignent : ce que fait le militaire est bien fait. Vous hébergez un Algérien traqué par la féroce police du régime ? Dix ans de prison. Vous assassinez quatorze gendarmes, dressez des barricades, entraînez l'armée dans la sédition ? Allons, vous êtes un patriote. Le tribunal vous comprend, il y a là de la sagesse : un général connaît la différence entre un combattant algérien et le vicomte Alain le Moyne de Sérigny, entre le camarade Hespel et le très psychologue colonel Gardes, entre la perfidie intellectuelle ou socialiste et le viril courage des mousquetaires de l'Algérie coloniale. Comme le dit Le Figaro, c'est logique et équitable. D'une logique militaire et d'une équité combattante : au trou les pacifistes bêlants et les activistes de la négociation et de la paix ; au pinacle la mafia politico-militaire et fasciste qui fit les beaux jours d'Alger, jusqu'à ce que les masses musulmanes la fassent rentrer dans sa tanière, en décembre 1960.

Il paraît que les acquittés (Arnould, Demarquet, Feral, Gardes, Lefèvre Michaux, Pérez, Sanne, Sapin-Lignières, Jourdes, Rambert, de Sérigny) sont allés sabler le Champagne avec l'ineffable Bidault : quel juge militaire serait assez insensible assez dur, pour priver un ultra du plaisir de boire un coup avec le héros de l'Indochine et du Maroc ?

Pendant ce temps, des milliers d'Algériens, bâtisseurs de leur patrie, croupissent dans les prisons et dans les camps. Des dizaines d'entre eux vont mourir. Soyons sûrs que c'est uniquement parce que personne ne les attend pour trinquer dans un bar de l'Etoile.

Et d'ailleurs, il y a des condamnés : Ortiz, en vacances aux Baléares. Le noble Lagailarde,

hôte de Franco. Le doctrinaire Susini, prophète du national-socialisme, etc. Je n'en démords pas : ce que fait le militaire est bien fait. Ils connaissent, ces juges, tous les proverbes qui avec Tamanrasset, Soustelle et la psychologie parachutiste font partie du patrimoine à défendre par tous les moyens. « Les absents ont toujours tort », voilà ce qu'ils se sont dit, ces bons juges, après des heures de délibération. Mais dans leur sagesse, ils ont ajouté : « les présents ont toujours raison ». De cette maxime, Algériens et hommes de gauche jetés en prison n'avaient pas bénéficié : les juges militaires ne l'avaient pas encore découverte ? Ou bien ne vaut-elle que pour les colonels et les vicomtes ? Nous le verrons à l'usage. Les desseins de la justice militaire sont impénétrables.

Mais toute la gloire de ce jugement de Salomon ne revient pas aux juges, pieux exécutants des volontés d'En-Haut. Il a voulu le procès, le fidèle Michelet et en a poli tous les rouages. A l'heure où l'on prétend négocier, lâcher dans la nature les Sérigny et les Pérez sera d'un puissant secours. Si tout venait à chavirer, on viendrait comme toujours nous dire à l'oreille : « il faut d'abord mater les ultras, après vous verrez cela, une négociation foudroyante ». C'est pourquoi le verdict du procès des barricades est un miracle de politique. Qui sait ? Les libérés reconnaissants pourraient fomenter un autre 24 janvier : on verrait à la fois le peuple frileux se serrer autour du Grand Pilote, et la pénible négociation être reportée aux calendes grecques. Tout le monde serait content. Sauf la gauche et le peuple algérien, autant dire rien.

Vraiment, juges, je suis content de vous.

G. D.